

Pour des projets à destination de tous pays sauf l'hexagone - Des projets vers les DROM peuvent être présentés

Age des personnes qui peuvent déposer un dossier	16 - 30 ans
les projets pourront être portés par :	Association - Groupe de jeunes – En individuel
Statut des personnes pouvant déposer un dossier	Demandeur d'emploi - Salarié Etudiant – Lycéen
Type de projet	Solidarité internationale Travailler : Woofing – helpx – et toute autre expérience Chantier bénévole à l'international Départ au Pair Stage non obligatoire (à étudier de près)
Sont exclus	Les projets de stage obligatoire - Les études Les voyages touristiques – Les séjours linguistiques
Le rôle des PIJ	Accompagnement technique, administratif et pédagogique
Contributions	Participation au forum Partir à l'étranger Témoignage au cours d'ateliers thématiques Actions sur le territoire
Enveloppe maximum attribuée	1 000 euros
Cumulable avec d'autres bourses	OUI
Conditions de revenus	Les revenus du jeune (ou de sa famille) n'entrent pas en considération
Possibilité de solliciter la bourse plusieurs fois	OUI, deux fois maximum, sur des projets différents
Versement de la bourse	50% après le comité d'agrément et 50% après réception du compte rendu appelé RETOUR d'EXPERIENCE dans les trois mois qui suivent la réalisation du projet.
Présentation du projet avant le départ	Tout porteur de projet sera invité à présenter son dossier au comité d'agrément

Infos 2023

Budget : 15 000 euros

Comité d'agrément 2023

et

date limite de dépôt des dossiers

- Mardi 28 février - PIJ de Vitré à 18h00
- Mardi 23 mai - PIJ de La Guerche de Bretagne à 18h00
- Mardi 19 septembre - PIJ de Vitré à 18h00
- Mardi 14 novembre - PIJ de La Guerche à 18h00

- mardi 7 février
- mardi 2 mai
- mardi 29 août
- mardi 24 octobre